

|   |  |
|---|--|
| Date<br>de<br>convocation :<br><br>23/03/2026 | <b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b><br><br><b>COMMUNE DE DUNIERES</b><br><br><b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> |
|---|--|

Le vingt-sept mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, Maire.

Présents : CHAPUIS Christian, CHOMIENNE Clément, CLOT Susie, COLOMBET Jaky, DREVET Hélène, DURIEUX Pierre, FILHOL Julien, GOUY Pascal, GRANGE Jean Paul, GROSSO Jocelyne, JACQUIOT Maxime, LIMAIEM Wahiba, MARCON Pierrick, MERLE Pascale, MORELLON Catherine (arrivée à 19 :52), MOUNIER Maëlle, NICOLAS Justine, PAULOSS Florian, PEYRE Laurent, SOUCHON Patricia, YILMAZ Yener (21).

Excusés : BRUYERE Maud (Pouvoir à Pierrick MARCON), Catherine MARCON (pouvoir à Hélène DREVET) (2).

Absents : 0

Madame Pascale MERLE a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE** : Désignation des délégués à l'Association des Communes Forestières de Haute-Loire.

**DCM 20260327-12**

Considérant :

- Que la commune est adhérente à l'Association des Communes Forestières de Haute-Loire ;
- Que l'association a pour objectif de défendre les intérêts des communes forestières, valoriser l'engagement des communes, accompagner les projets par des expertises ciblées et proposer des formations ;
- Qu'il est nécessaire de désigner des représentants pour siéger dans les instances de l'association, afin d'assurer la participation de la commune et le suivi de ses intérêts ;

**AR Prefecture**

043-214300873-20260327-DCM20260327\_12-DE  
Reçu le 01/04/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Désigne pour représenter la commune auprès de l'Association des Communes Forestières de Haute-Loire :

- Titulaire : M. Laurent PEYRE
- Suppléant : M. Pierrick MARCON

Les délégués participeront aux assemblées et instances de l'association, porteront la voix de la commune dans les débats et décisions, et feront remonter les informations et propositions au Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,  
Pascale MERLE



**AR Prefecture**

043-214300873-20260327-DCM20260327\_12-DE  
Reçu le 01/04/2026